

n° CAS: 1333-82-0 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Chromium Trioxide
Numéro index	: 024-001-00-0
Numéro CE	: 215-607-8
n° CAS	: 1333-82-0
Code du produit	: 02820
Formule brute	: CrO3
Synonymes	: Chromium(VI) Oxide,Chromic anhydride

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrial. For professional use only

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides combustibles, Catégorie 1	H271
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3	H311
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2	H330
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Mutagénicité sur les	H340

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

cellules germinales,
Catégorie 1B
Cancérogénicité, H350
Catégorie 1A
Toxicité pour la H361f
reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour H372
certains organes cibles —
Exposition répétée,
Catégorie 1
Dangereux pour le milieu H410
aquatique — Danger
chronique, Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 1; R45
Muta. Cat. 2; R46
Repr. Cat. 3; R62
O; R9
T+; R26
T; R24/25
T; R48/23
R42
C; R35
R43
N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H301+H311 - Toxique par ingestion ou par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H330 - Mortel par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Conseils de prudence (CLP)	long terme : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation P220 - Keep away from clothing and other combustible materials P260 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols, poussières, fumées, gaz P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire
----------------------------	--

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	: CHROMIUM TRIOXIDE 98%
n° CAS	: 1333-82-0
Numéro CE	: 215-607-8
Numéro index	: 024-001-00-0

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Consulter un médecin. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut induire des anomalies génétiques. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Toxique par contact cutané.

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur. matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Reddish brown.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 196 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 2.7 g/cm ³

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Solubilité	: Eau: 63 g/100ml @ 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: The substance or mixture is classified as oxidizing with the subcategory 1. Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation: Mortel par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Chromium Trioxide (1333-82-0)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Chromium Trioxide (1333-82-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1463

N° ONU (IMDG) : 1463

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

N° ONU (IATA) : 1463
N° ONU (ADN) : 1463
N° ONU (RID) : 1463

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS
Proper Shipping Name (IMDG) : CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS
Désignation officielle pour le transport (ADN) : CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS
Transport document description (ADR) : UN 1463 CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, 5.1 (6.1+8), II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 1463 CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, 5.1 (6.1+8), II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA) : UN 1463 CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, 5.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN) : UN 1463 CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, 5.1 (6.1+8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID) : UN 1463 CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, 5.1 (6.1+8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1 (6.1, 8)
Etiquettes de danger (ADR) : 5.1, 6.1, 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1 (6.1, 8)
Etiquettes de danger (IMDG) : 5.1, 6.1, 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1 (6.1, 8)
Etiquettes de danger (IATA) : 5.1, 6.1, 8



Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1 (6.1, 8)

Étiquettes de danger (ADN) : 5.1, 6.1, 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1 (6.1, 8)

Étiquettes de danger (RID) : 5.1, 6.1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : OTC

Disposition spéciale (ADR) : 510

Quantités limitées (ADR) : 1kg

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP2

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33

Code-citerne (ADR) : SGAN

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 2

Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V11

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales de transport -
Chargement, déchargement et
manutention : CV24, CV28

Danger n° (code Kemler) : 568

Panneaux oranges :

568

1463

Code de restriction concernant les tunnels
(ADR) : E

Code EAC : 1W

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg

Quantités exceptées (IMDG) : E2

Packing instructions (IMDG) : P002

Packing provisions (IMDG) : PP31

IBC packing instructions (IMDG) : IBC08

IBC special provisions (IMDG) : B2, B4

Tank instructions (IMDG) : T3

Tank special provisions (IMDG) : TP33

EmS-No. (Fire) : F-A

EmS-No. (Spillage) : S-Q

Stowage category (IMDG) : A

Segregation (IMDG) : SG6, SG16, SG19

N° GSMU : 141

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et
cargo (IATA) : E2

Quantités limitées avion passagers et
cargo (IATA) : Y544

Quantité nette max. pour quantité limitée
avion passagers et cargo (IATA) : 2.5kg

Instructions d'emballage avion passagers
et cargo (IATA) : 558

Quantité nette max. pour avion passagers
et cargo (IATA) : 5kg

Instructions d'emballage avion cargo
seulement (IATA) : 562

Quantité max. nette avion cargo seulement
(IATA) : 25kg

Code ERG (IATA) : 5CP

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : OTC

Dispositions spéciales (ADN) : 510

Quantités limitées (ADN) : 1 kg

Quantités exceptées (ADN) : E2

Équipement exigé (ADN) : PP, EP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : OTC

Disposition particulière (RID) : 510

Quantités limitées (RID) : 1kg

Quantités exceptées (RID) : E2

Packing instructions (RID) : P002, IBC08

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP2
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU3
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID)	: W11
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW24, CW28
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 568

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Chromium trioxide est sur la liste Candidate REACH
Trioxyde de chrome est sur la liste Annexe XIV REACH:

Numéro d'autorisation	Date d'expiration	Exemptions d'autorisation REACH
	21/09/2017	

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 328)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product
The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Muta. 1B	Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes, Catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H330	Mortel par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion
R26	Très toxique par inhalation
R35	Provoque de graves brûlures
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R45	Peut provoquer le cancer
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
R48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
T	Toxique
T+	Très toxique

Chromium Trioxide

Fiche de données de sécurité

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit